



ADALEA Logement - hébergement
50 rue de la Corderie—22 000 SAINT-BRIEUC

02.96.68.30.50

chrsargos@adalea.fr



ADALEA Logement - hébergement
1 rue de la Chesnaie—22 600 LOUDEAC

02.96.28.04.35

logementhebergement@adalea.fr



Association Départementale
 Accueil Écoute & Veille sociale - **LOGEMENT HÉBERGEMENT**
 Emploi Formation - Ateliers d'insertion





ACCUEIL—INFORMATION—ACCOMPAGNEMENT








ADALEA
50 rue de la corderie
22 000 SAINT-BRIEUC
02.96.68.30.50

ADALEA
1 rue de la Chesnaie
22 600 LOUDEAC
02.96.28.04.35

Votre situation


-  Vous avez engagé des démarches de recherche de logement ou d'hébergement qui n'aboutissent pas
-  Votre situation correspond aux critères de recours de la loi DALO ou vous souhaitez avoir des informations sur ces critères

Dans le cadre de ses permanences **Droit Au Logement Opposable**, ADALEA vous propose un accompagnement


-  Etudier ensemble votre dossier logement ou hébergement, les démarches entreprises et les démarches à effectuer
-  Evaluer avec vous les solutions logement ou hébergement dont vous pouvez bénéficier
-  Regarder ensemble, le cas échéant, si vous pouvez constituer un recours Droit au Logement Opposable devant la commission de médiation des Côtes d'Armor
-  Vous informer sur la loi DALO afin de faire valoir vos droits
-  Vous accompagner dans la constitution de votre dossier de recours DALO
-  Vous assister tout au long de votre recours devant la commission de médiation
-  Vous accompagner, si nécessaire, dans votre recours en contentieux devant le Tribunal Administratif

Le recours DALO est un droit, renseignez-vous !

Informations pratiques

-  Avant d'effectuer un recours devant la commission de médiation, vous devez vous trouver dans l'une des situations suivantes :
 - ▶ Dépourvu de logement
 - ▶ Menacé d'expulsion sans possibilité de relogement
 - ▶ Hébergé dans une structure d'hébergement depuis plus de 6 mois
 - ▶ Logé dans des locaux impropres à l'habitation
 - ▶ Logé dans un local manifestement sur-occupé ou non décent
 - ▶ Demandeur de logement locatif social depuis plus de 18 mois

Tout recours doit être précédé de démarches personnelles afin de trouver une solution à vos difficultés de logement ou d'hébergement.

-  Les conseillers logement de l'ADALEA vous reçoivent sur rendez-vous pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches :

à Loudéac tous les 15 jours



1 rue de la Chesnaie
22 600 LOUDEAC
02.96.28.04.35

logementhebergement@adalea.fr

à Saint-Brieuc chaque semaine

50 rue de la corderie
22 000 SAINT-BRIEUC
02.96.68.30.50

chrsargos@adalea.fr

-  Formulaires logement ou hébergement de saisine de la commission de médiation sur www.cotes-darmor.pref.gouv.fr rubrique "logement et cohésion sociale" ou à retirer en Préfecture, place du Général de Gaulle à Saint-Brieuc. Ce formulaire pourra également vous être remis lors de votre rendez-vous avec un conseiller ADALEA ou téléchargeable sur www.adalea.fr
-  Une fois votre dossier complété, accompagné de tous les justificatifs, vous devez le retourner à :

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Service politiques d'insertion et de lutte contre les exclusions
1 rue du parc - 22 000 SAINT-BRIEUC**